



Une contravention contenant une erreur sur le code postal

Par **tatou**, le **26/02/2008** à **20:35**

j'ai reçu une contravention le lieu indiqué est la commune de vitrolles mais le code postal est 13117 et non 13127. rnil y a donc une erreur sur le code postal, puis-je contester cette contravention ? rnmerci d'avance.

Par **citoyenalpha**, le **27/02/2008** à **04:26**

Bonjour! rnrnrnon l'erreur de code postal n'est pas un motif de contestation en annulation. rnrnrDe plus en cas de contestation irrecevable vous serez de droit redevable de l'amende forfaitaire majorée. rnrnrAlors un petit conseil payé votre amende. rnrnrBonne continuation

Par **tatou**, le **27/02/2008** à **17:18**

merci de votre reponse il faut encore payer!!!!!!